Appel à candidatures – Conseil des Sages

Suite à la démission de l'un de ses membres, la commune lance un appel à candidatures pour compléter son Conseil des sages.
Candidature visant à remplacer un membre démissionnaire. Ce membre sera remplacé par un homme, pour respecter la parité.

Les conditions pour candidater :

- Être âgé de 60 ans ou plus
- Être inscrit sur la liste électorale de Tullins
- Ne pas être élu municipal ni élu d'une structure satellite de la commune

Comment candidater ?
Chaque candidat remplissant ces critères devra adresser une lettre de candidature au Maire, dans laquelle il exposera ses motivations.
À l'issue de l'étude des candidatures et au regard des critères définis, le Maire proposera au Conseil Municipal la liste des membres du Conseil des sages. Selon le nombre de candidatures reçues, une liste de suppléants pourra également être établie.

Date butoir de dépôt des candidatures à adresser à contact@ville-tullins.fr : le 31 décembre 2026

Information : Le règlement intérieur du Conseil des Sages est consultable sur le site de la ville. (Rubrique : Docuthèque / Actes administratifs / Mairie / Délibérations)

Venez mettre votre expérience et votre engagement au service de la commune !